

Plan d'activités annuel ACMETS 2016-2017

L'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé

L'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS) est un organisme indépendant et sans but lucratif qui a pour mandat d'offrir aux décideurs du secteur de la santé au pays des preuves objectives qui éclaireront la prise de décisions à propos de l'efficacité clinique, de la rentabilité et de l'utilisation optimale de médicaments, de matériels et de dispositifs médicaux, d'épreuves diagnostiques et d'interventions et de programmes médicaux, chirurgicaux et dentaires. Pour ce faire, l'Agence est un producteur majeur de preuves, d'avis et de conseils, de recommandations et d'outils axés sur la promotion de l'utilisation optimale des technologies de la santé, qui tient compte du contexte local de la prise de décisions. Elle exerce également le rôle important de courtier de connaissances en favorisant la production, la diffusion et l'utilisation des preuves au Canada.

L'ACMTS relève de la Conférence des sous-ministres de la Santé des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (F/P/T) par l'intermédiaire de son conseil d'administration. Son financement de base provient des gouvernements F/P/T, à l'exception du Québec.

Déterminer l'orientation

Au début de 2015, l'ACMTS a adopté un nouveau plan stratégique, *Éclairer les choix dans une nouvelle ère des soins de santé au Canada*, qui couvre la période de 2015 à 2018. Ce plan triennal repose sur sa réputation de ressource de première importance pour les décideurs du secteur de la santé au Canada. Il renferme les énoncés de vision et de mission qui la guideront dans ses activités :

Vision

L'évaluation des technologies de la santé éclaire chacune des décisions à propos des technologies de la santé.

Mission

Améliorer la santé des Canadiens et Canadiennes par la promotion de l'utilisation optimale des technologies de la santé.

Le plan stratégique précise les objectifs de l'ACMTS quant au perfectionnement ou à l'amélioration de ses produits et services et à ses nouvelles initiatives afin **d'offrir une proposition de valeur** aux décideurs du secteur de la santé, **d'élargir son rayonnement** et **d'établir les normes** de production et d'analyse de preuves. Pour éclairer l'élaboration de ce plan qui se veut adapté à l'environnement des soins de santé en constante évolution, l'Agence a effectué une analyse de l'environnement et a tenu des groupes de discussion avec ses clients pour connaître le contexte décisionnel et les besoins évolutifs des provinces et des territoires à qui elle offre ses produits et services.

Tableau 1 : Capacité de production prévue en 2016-2017

Programme	Produit	Capacité de production prévue (2016-2017)
Examen de médicaments et formulation de recommandations sur leur inscription aux listes de médicaments assurés	Recommandations sur le remboursement de médicaments du Programme commun d'évaluation des médicaments de l'ACMTS	40 à 45
	Demandes de conseils de la part de régimes d'assurance médicaments publics	2 à 4
	Recommandations sur le remboursement de médicaments du Programme pancanadien d'évaluation des médicaments oncologiques (comprennent 2 à 4 demandes d'examen ne provenant pas de l'industrie)	20 à 25
Gestion des technologies de la santé	Examens rapides	250 à 300
	Examens de produits sanguins	1 ou 2
	Évaluations des technologies de la santé	6 à 10
	Projets d'utilisation optimale	4 à 8
	Analyses de l'environnement	6 à 10
	Analyses prospectives	10 à 15

Initiatives prioritaires en 2016-2017

L'utilisation des preuves se répand de plus en plus au sein du système de santé. Le présent plan d'activités précise les initiatives prioritaires prévues durant l'exercice 2016-2017 par l'ACMTS pour tirer parti de ses réalisations de l'an dernier afin d'atteindre les trois buts stratégiques et les objectifs connexes établis dans son plan stratégique *Éclairer les choix dans une nouvelle ère des soins de santé au Canada*. Comme l'ACMTS est responsable devant la Conférence des sous-ministres, ses priorités peuvent changer au cours de l'année en fonction des besoins et des buts de la Conférence.

Initiative prioritaire 1 : Proposer un portefeuille équilibré de produits et de services.

Pour remplir sa mission, l'ACMTS offre une gamme de produits et de services précis qui correspondent aux besoins et aux priorités de ses clients. Les objectifs de production en 2016-2017 sont énumérés dans le tableau 1. Ces objectifs sont conformes aux priorités établies par les clients de l'ACMTS et ils ont été déterminés en tenant compte à la fois de leurs attentes et des ressources financières disponibles. La description détaillée des produits et services se trouve à la fin du présent document. Les priorités changent avec le temps, et c'est la demande qui modulera l'offre de produits et services de l'Agence.

Initiative prioritaire 2 : Concevoir et mettre en œuvre la stratégie sur les dispositifs médicaux en mettant l'accent sur la mobilisation des connaissances et le soutien à l'application des connaissances.

L'an dernier, l'ACMTS s'est concentrée notamment sur l'amélioration du processus d'évaluation des dispositifs médicaux, entre autres en renouvelant ses modes de détermination des sujets à évaluer et de priorisation de ces sujets. Maintenant, l'ACMTS perfectionnera les phases de mobilisation et d'application des connaissances, parties intégrantes du cycle du projet d'évaluation.

En premier lieu, l'ACMTS reverra le contenu standard de l'examen de l'utilisation optimale d'un dispositif médical afin d'y incorporer dans une plus grande mesure les facteurs contextuels que doivent prendre en considération les décideurs responsables de la mise en œuvre. Puis, pour chaque projet d'examen de l'utilisation optimale d'un dispositif médical, l'ACMTS concevra un ensemble d'outils à l'appui de l'application des connaissances par le client (notamment ceux dont il est question à l'initiative prioritaire 5 du présent document).

En parallèle à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie sur les dispositifs médicaux, l'ACMTS chapeautera l'élaboration d'une stratégie pancanadienne de gestion des technologies de la santé à la demande de la Conférence des sous-ministres. L'élaboration de la stratégie se fera de concert avec les représentants des provinces et des territoires, et d'autres intervenants, dont l'industrie des dispositifs médicaux, des cliniciens, des administrateurs du système de santé, des producteurs d'évaluations de technologies de la santé (ETS) et des patients.

Initiative prioritaire 3 : Perfectionner la gamme de produits et services pharmaceutiques en améliorant les processus d'examen des médicaments et de leur utilisation optimale conformément aux priorités de l'ACMTS et de celles de ses clients.

Les régimes d'assurance médicaments et les agences de cancérologie ont la difficile tâche d'offrir un accès approprié aux médicaments et de veiller à ce que les médicaments financés soient utilisés de manière optimale tout en tenant compte des demandes concurrentes des parties intéressées. En collaboration avec les régimes d'assurance médicaments et les représentants des organismes, l'ACMTS a conçu un plan d'action quant à l'examen de médicaments destinés au traitement de maladies rares, aux produits biologiques ultérieurs et aux tests diagnostiques compagnons. L'ACMTS entend peaufiner ce plan de sorte qu'il corresponde aux besoins de sa clientèle. En outre, elle s'affaire à harmoniser ses processus d'évaluation de l'utilisation optimale, y compris celui des examens thérapeutiques, pour être en mesure de formuler des recommandations utiles à la gestion des programmes publics.

Toujours au sujet des médicaments, l'ACMTS étudiera la possibilité d'accueillir en son sein le Réseau sur l'innocuité et l'efficacité des médicaments (RIEM) tel que le recommande le Groupe consultatif sur l'innovation des soins de santé dans son rapport. Le RIEM offre actuellement du soutien à la production de certains rapports sur des médicaments, notamment les examens thérapeutiques.

Pour favoriser l'uniformité au travers des établissements de santé, l'ACMTS étudiera les possibilités d'éclairer la prise de décisions sur la liste des médicaments employés dans les hôpitaux et, à cette fin, évaluera les ressources nécessaires pour accomplir ces tâches supplémentaires.

Même si l'harmonisation du Programme pancanadien d'évaluation des médicaments oncologiques (pCODR) et du Programme commun d'évaluation des médicaments (PCEM) sera chose faite, l'ACMTS poursuivra l'harmonisation administrative des deux programmes pour améliorer l'efficacité globale.

Initiative prioritaire 4 : Rehausser la transparence en ce qui a trait aux méthodes, au rendement, à l'incidence et aux projets, afin d'accroître la notoriété de l'ACMTS en tant que source de preuves crédible.

Conformément à sa volonté de transparence, l'ACMTS entreprendra cette année de nouvelles activités dans le but de diffuser de l'information à son sujet auprès de sa clientèle, de ses partenaires, des intervenants et des parties intéressées :

- Tenir une base de données accessible au public renfermant de l'information sur les projets d'ETS prévus, en cours ou terminés d'organismes d'ETS canadiens.
- Publier le processus d'élaboration des principaux types de produits de l'ACMTS.
- Publier diverses données sur le rendement de l'ACMTS.
- Compiler et faire paraître les résultats de l'évaluation indépendante de l'ACMTS.

Initiative prioritaire 5 : Étendre le réseau de cliniciens qui se font les champions de la prise en compte des preuves tant en première ligne du système de santé qu'au sein des associations professionnelles.

L'adhésion et la participation active des cliniciens — les utilisateurs des technologies de la santé et les principaux intermédiaires entre les patients et le système de santé — sont essentielles à l'incorporation véritable des preuves dans la prise de décisions d'ordre politique ou pratique. Cette année, l'ACMTS mettra l'accent sur l'expansion de ses activités de promotion de la participation des cliniciens dans le but de générer une meilleure compréhension de la recherche rigoureuse et des outils qui rendent possible l'utilisation des preuves.

L'ACMTS répondra à la demande de preuves fiables et accessibles de la part des cliniciens, demande stimulée notamment par la participation de plus en plus grande des patients (et des aidants) à la prise de décisions au sujet de leurs soins, en créant d'autres outils, matériels, présentations et activités destinés aux patients et aux cliniciens.

L'ACMTS misera sur ses pratiques de longue date en matière de promotion de la participation des intervenants en s'attardant cette fois aux cliniciens. En 2016-2017, elle terminera et évaluera le projet pilote sur la participation des cliniciens du pCODR. Elle cernera d'autres possibilités de mobiliser les cliniciens et de prendre en compte leurs points de vue dans le processus d'élaboration des projets. En outre, elle consultera des cliniciens de première ligne pour savoir de quelle manière ils interprètent et appliquent les notions de rentabilité et de valeur.

L'ACMTS entretiendra ses relations avec des associations professionnelles et en établira de nouvelles avec d'autres regroupements pour mieux comprendre et satisfaire les besoins en information des groupes de cliniciens, et pour étendre le réseau de cliniciens ralliés à la cause de la prise en compte des preuves et des recommandations de l'ACMTS et qui en font la promotion.

Initiative prioritaire 6 : Collaborer avec des partenaires canadiens à l'harmonisation des méthodes de gestion des technologies de la santé et promouvoir la production de preuves rigoureuses et concluantes par l'entremise de son Programme de consultation scientifique.

En janvier 2015, l'ACMTS a inauguré son nouveau Programme de consultation scientifique dans le but d'offrir des conseils sur la conception des essais cliniques et sur les exigences relatives aux preuves dès le début du développement d'un médicament. Depuis lors, elle a tenu plusieurs séances de consultation scientifique et continuera de veiller au bon déroulement de ce programme novateur en 2016-2017. L'ACMTS évaluera la première année d'existence du programme et le perfectionnera le cas échéant. Le programme devrait favoriser la production de preuves rigoureuses et concluantes, essentielles à l'ETS et, au bout du compte, l'amélioration de la prise de décisions éclairées dans les sphères des politiques et de la pratique.

Fort de sa réputation de producteur d'ETS respecté, l'ACMTS continuera d'adopter et de promouvoir des méthodes avant-gardistes et de participer au perfectionnement de la méthodologie de l'ETS de pair avec d'autres groupes et organismes au pays et sur la scène internationale.

Plan financier

Outre le financement de base provenant des membres, l'ACMTS pourra compter sur les revenus générés par les demandes d'examen de l'industrie. L'ACMTS équilibrera son budget en continuant à faire un usage efficace et efficient de ses ressources et des ressources externes. Au vu de la hausse continue des coûts d'exploitation annuels en raison de l'inflation, l'efficacité et les économies demeurent une priorité pour la direction de l'ACMTS.

Mesurer la réussite

Les initiatives prioritaires dont il est question ici ont pour objet de soutenir et d'améliorer les activités entreprises par l'ACMTS dans l'exécution de son mandat. Chaque année, l'ACMTS rend compte de ses réalisations relativement aux objectifs établis dans son plan d'activités de l'exercice précédent. Ce mode d'évaluation du rendement permet de déterminer si l'ACMTS a atteint ses objectifs et, dans l'affirmative, de quelle manière elle y est parvenue. De plus, l'ACMTS est en voie d'adopter un ensemble d'indicateurs reliés aux initiatives et objectifs énoncés dans son plan stratégique 2015-2018.

L'ACMTS s'est dotée d'un cadre global d'évaluation et de mesure de l'impact de ses activités qui prévoit la collecte de données qualitatives et quantitatives tout au long de l'année. Cette évaluation, qui cerne les réussites, les défis, les atouts et les lacunes, a pour but d'éclairer le processus de planification. En fait, l'information fait office d'indicateur de l'ampleur de l'influence qu'exerce l'Agence et de sa capacité à susciter un changement conformément à sa proposition de valeur.

Produits et services

Pour remplir son mandat d'organisme d'ETS, l'ACMTS offre une gamme standard de produits et de services principaux aux ministères de la Santé fédéral, provinciaux et territoriaux membres. Cette information a pour but d'éclairer la prise de décisions quant à l'utilisation optimale de médicaments, de matériels et dispositifs médicaux, d'épreuves diagnostiques et d'interventions. Voici la gamme des produits et services d'ETS offerts :

Examen de médicaments et formulation de recommandations sur leur inscription aux listes de médicaments assurés

Le Programme commun d'évaluation des médicaments (PCEM) de l'ACMTS

D'envergure pancanadienne, le PCEM examine avec rigueur et objectivité l'efficacité clinique et la rentabilité de médicaments, de même que les données probantes transmises par des patients à leur sujet, pour ensuite adresser des recommandations quant à leur inscription aux listes de médicaments couverts aux régimes d'assurance médicaments publics du pays (sauf à celui du Québec). Les régimes d'assurance médicaments prennent en considération cette information dans leur prise de décisions à propos de la couverture des médicaments. Le PCEM est devenu opérationnel à la fin de 2003.

Le Programme pancanadien d'évaluation des médicaments oncologiques (pCODR) de l'ACMTS

Le pCODR évalue les médicaments anticancéreux et formule des recommandations à l'intention des provinces (à l'exception du Québec) et des territoires pour les guider dans la prise de décisions au sujet du financement de ces médicaments. Créé en 2010 par les ministères de la Santé provinciaux et territoriaux, le pCODR a pour mandat d'uniformiser et de clarifier l'évaluation de nouveaux anticancéreux par l'examen des preuves cliniques et de la rentabilité de ces médicaments. Le pCODR succède au Programme commun intérimaire d'examen des médicaments oncologiques qui a formulé des recommandations fondées sur des preuves à propos de traitements anticancéreux depuis le début de 2007 et qui a illustré l'utilité et les avantages d'une plateforme de collaboration pancanadienne dans la prise de décisions sur le traitement du cancer. Le 1er avril 2014, le pCODR est devenu partie intégrante de l'ACMTS.

Programmes et services de gestion des technologies de la santé

Service d'examen rapide

Le Service d'examen rapide offre aux décideurs du secteur de la santé au Canada de l'information fondée sur des preuves adaptée à leurs besoins. Il répond à des demandes pressantes en information des provinces et des territoires qui, grâce à ce service, obtiennent rapidement les renseignements nécessaires pour éclairer leurs décisions en matière de politique et de pratique.

Service d'évaluation des technologies de la santé

Les preuves générées dans le cadre de ce programme sont diffusées dans une gamme de produits et de services d'étendue et de complexité variables. L'évaluation consiste en une analyse complète des aspects cliniques et économiques d'une technologie, et elle peut porter sur d'autres facteurs afin de circonscrire l'impact global de la technologie sur la santé des patients et sur le système de santé. Le programme évalue de nouvelles technologies comme des technologies déjà en place. Le rapport d'évaluation technologique renferme des conclusions, mais pas de recommandations formulées par un comité expert de l'ACMTS.

Service d'examen de l'utilisation optimale

Les projets sur l'utilisation optimale comprennent la revue méthodique des preuves cliniques, l'analyse du rapport coût-efficacité (rentabilité) et la formulation de recommandations et de conseils. La revue systématique et les analyses se déroulent de concert avec un comité ou un groupe formé d'experts en la matière, de représentants du public et d'autres intervenants de tout le Canada. Ces projets ont pour but d'éclairer la prise de décisions quant à la couverture, à la prescription et à l'utilisation optimales de médicaments et d'autres technologies de la santé.

Analyse de l'environnement

Pour bien comprendre la situation au pays et sur la scène internationale, l'ACMTS effectue des analyses de l'environnement portant sur des pratiques, des processus et des protocoles dans le domaine des soins de santé au Canada et ailleurs dans le monde. Les analyses de l'environnement renseignent les décideurs sur l'utilisation de technologies de la santé dans d'autres régions et éclairent le choix des sujets à évaluer dans le cadre de projets de l'ACMTS.

Analyse prospective

Les produits d'analyse prospective informent les décideurs à propos de technologies de la santé nouvelles ou émergentes susceptibles d'influer sur l'offre ou la prestation des services de santé au Canada. Ces renseignements préliminaires facilitent la planification efficace de l'adoption de nouvelles technologies dans le système de soins de santé. Pour optimiser ce service, l'ACMTS parraine le Réseau canadien pour l'analyse de l'environnement en santé (RCAES), réseau pancanadien regroupant des organismes œuvrant en analyse prospective.

Mobilisation des connaissances et soutien de l'application des connaissances

L'ACMTS a adopté une démarche intégrée de mobilisation des connaissances et de soutien de leur mise en pratique qui s'applique tout au long du cycle de développement des produits et facilite la communication entre ses équipes, les décideurs, les patients et les partenaires. Cette démarche englobe la conception de produits et d'outils adaptés aux besoins des décideurs afin de favoriser le passage des preuves à l'action. Grâce à ces produits et outils, les clients de l'ACMTS ont à leur disposition l'information dont ils ont besoin, au moment opportun et sous une forme conviviale, pour prendre des décisions éclairées au sujet de la gestion des technologies de la santé.